

LES ACTUALITÉS

Les athlètes canadiens porteront un uniforme « made in China »

KARINE FORTIN

Ottawa — Les athlètes canadiens qui participeront aux Jeux olympiques cet été à Pékin porteront des uniformes faits en grande partie en Chine. Les protestations des syndicats du vêtement et des politiciens n'y changeront rien.

La Compagnie de la Baie d'Hudson soutient qu'elle a fait de son mieux mais qu'il était impossible de faire produire au Canada tous les vêtements et accessoires requis par l'équipe olympique, qui compte plusieurs centaines de personnes.

La porte-parole de l'entreprise, Hillary Marshall, a souligné que la collection présentée jeudi aux médias était «écologique». Beaucoup de morceaux seront faits de bambou, de coton biologique et de cocon, un textile technologique dérivé de l'écorce de noix de coco.

«Ces textiles ne sont tout simplement pas disponibles au Canada», a-t-elle déclaré, en entrevue à la Presse canadienne.

D'après elle, il aurait en outre été difficile de manufacturer au pays suffisamment de vêtements pour répondre aux besoins des athlètes ainsi qu'aux désirs des supporters, qui pourront se procurer certains éléments chez La Baie.

Le Comité olympique canadien (COC), qui a commandé les vêtements, se dit «très heureux et très satisfait» de la collection, en dépit de la controverse qu'elle a suscitée.

Les matériaux sélectionnés assureront le confort des athlètes en dépit du taux d'humidité très élevé à Pékin en été, a fait valoir la responsable des communica-



Le village olympique où logeront les athlètes durant Jes jeux.

ENG KOON AGENCE FRANCE-PRESSE

tions, Sylvie Bigras.

Le COC a toutefois insisté pour que les deux morceaux les plus importants de l'uniforme — le manteau de la cérémonie d'ouverture et celui qui porteront les médaillés sur le podium — soient faits au Canada.

«Ce sont les vêtements les plus évidents. La cérémonie va être vue par plusieurs millions de per-

sonnes», a souligné Mme Bigras.

En plus de fabriquer les uniformes, la Compagnie de la Baie d'Hudson remplit les caisses du COC, à qui elle a promis de donner plus de 20 millions de dollars en sept ans, grâce à des tournois de golf et à des courses commandées, entre autres.

Les partis d'opposition à Ottawa continuent néanmoins de dire que

le Canada a raté une belle occasion de mettre en valeur son industrie du vêtement, mise à mal par la concurrence asiatique et la vigueur du dollar canadien.

Le libéral Denis Coderre va jusqu'à dire qu'il s'agit d'une «gaffe», qui démontre le manque de sensibilité des conservateurs envers les travailleurs qui craignent pour leur emploi. Plusieurs usines de vête-

ments ont fermé au cours des dernières années au Québec.

La plus récente à jeter l'éponge est celle de Golden Brands, à Montréal, où quelque 600 personnes fabriquaient des complets pour les magasins Moores.

«S'il y a un événement où le symbolisme est extrêmement important, c'est les Olympiques, a souligné M. Coderre hier. On aurait pu profiter de l'occasion pour envoyer un message pour nos propres produits manufacturiers. Mais on ne l'a pas fait.»

Le leader parlementaire du Bloc québécois, Pierre Paquette, voit dans cette affaire une autre manifestation du «laissez-faire» des conservateurs.

«Il faut se rappeler qu'il y a toujours à peu près 45 000 emplois dans la région de Montréal dans le vêtement. Évidemment, si le gouvernement fédéral est complètement désintéressé de donner un petit coup de pouce à ce secteur-là, il est clair que les jours sont sombres», a-t-il conclu.

Une controverse semblable avait éclaté en 2006 à la veille des Jeux de Turin en Italie. La Compagnie de la Baie d'Hudson était déjà le fournisseur de l'équipe olympique à l'époque.

Selon Hillary Marshall, les comparaisons sont toutefois boiteuses. Les vêtements des athlètes avaient été fabriqués au Canada. Seuls ceux destinés au grand public avaient été manufacturés en Chine.

La Compagnie de la Baie d'Hudson se dit prête à travailler de concert avec des fabricants canadiens en prévision des Jeux d'hiver de Vancouver, en 2010.

La Presse canadienne

Birmanie

Ottawa impose un embargo qu'il est incapable de faire respecter

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Le gouvernement canadien a interdit en décembre dernier à ses entreprises de transiger avec la Birmanie, un pays dirigé par une dictature militaire qui a violemment réprimé des manifestations pacifiques l'automne dernier. Or cette interdiction est une belle intention qui a de la difficulté à s'appliquer concrètement, puisque Ottawa n'a aucun moyen de savoir quelles entreprises font des affaires dans ce pays. En effet, aucun registre n'existe et le gouvernement avoue son impuissance à colliger l'information.

Cette révélation est contenue dans un document obtenu par le NPD en vertu de la Loi d'accès à l'information. Il a été transmis au *Devoir* par le député Paul Dewar, critique de son parti en matière d'affaires étrangères.

Le député a demandé au ministre du Commerce international de lui fournir toutes les informations sur les particuliers et les entreprises canadiennes qui font des affaires en Birmanie, question de voir qui est touché par la loi spéciale du gouvernement Harper.

La réponse est pour le moins étonnante. «Les entreprises canadiennes ne sont pas tenues de déclarer leurs activités commerciales au ministère, peut-on lire. Les données dont nous disposons proviennent de diverses organisations non gouvernementales, telles que Global Unions, de banques d'informations publiques, de la base de données sur les importateurs de Statistique Canada et des renseignements communiqués par notre délégation en Thaïlande. Par conséquent, il est également très difficile d'évaluer la valeur des investissements, tant directs qu'indirects, réalisés en Birmanie.»

Le ministère du Commerce international avoue que les investissements indirects effectués en Birmanie par les institutions ou les entreprises canadiennes (par les actions en Bourse ou grâce aux fonds de retraite) sont encore plus difficiles à déterminer, donc à contrôler. «Les entreprises canadiennes ne sont pas tenues de déclarer leurs activités commerciales au ministère du Commerce international. Ce dernier ne dispose d'aucune information sur des entreprises ou des personnes originaires du Canada ayant réalisé des investissements indirects en Birmanie par l'entremise d'une tierce partie», peut-on lire.

À la lumière de ces informations, le député Paul Dewar estime que le gouvernement a fait un «beau spectacle de relations publiques» en décembre dernier, sans avoir les moyens d'agir. «C'est une loi qui n'a pas de dents, une sorte de tigre de papier», dit-il au *Devoir*.

Le Canada avait déjà imposé une première ronde de sanctions contre le régime birman en 1997, de sorte que très peu d'échanges commerciaux ont eu lieu depuis. Selon Industrie Canada, les importations en provenance de la Birmanie ont été de 7,9 millions de dollars en 2007, alors que les exportations ont atteint à peine 1,2 million.

Paul Dewar estime qu'Ottawa, grâce à Industrie Canada, peut au moins avoir une idée des investissements directs qui contreviennent à la loi, même si les entreprises sont difficiles à identifier de l'aveu même du gouvernement. Par contre, les investissements indirects passent complètement sous le radar, ce qui inquiète le député.

«Par exemple, l'entreprise canadienne Power Corporation a des intérêts dans la compagnie française Total, qui elle investit en Birmanie. Avec la mondialisation, c'est très facile de contourner une loi si on n'a aucun moyen de savoir qui fait quoi. Ça prendrait un vrai registre des investissements directs et indirects pour les entreprises canadiennes. Si on ne force pas les compagnies à se manifester, elles ne vont pas le faire», dit M. Dewar.

Le Devoir

Pour la libération de Brenda Martin

Ottawa — Le nouvel avocat de la Canadienne qui a passé deux ans dans une prison du Mexique estime que sa cliente doit être libérée rapidement. M' Edward Greenspan a affirmé que son cabinet d'avocats réagirait promptement si Brenda Martin, qui est rentrée au pays jeudi soir, n'était pas libérée au cours des prochains jours. L'avocat a soutenu que la femme de 51 ans avait déjà purgé sa peine. «Il y a la forme accélérée des procédures. J'estime que Brenda Martin devrait avoir droit à la forme accélérée, a confié M' Greenspan. — PC

PEU IMPORTE VOTRE DESTINATION, VOUS SEREZ TOUJOURS EN AVANCE

Fournisseur	Accès	Vitesse	État
VIDÉOTRON	Intermédiaire	600 Kbit/s	EN AVANCE
VIDÉOTRON	Haute vitesse	7 Mbit/s	EN AVANCE
VIDÉOTRON	Haute vitesse Extrême	10 Mbit/s	EN AVANCE
VIDÉOTRON	Haute vitesse Extrême Plus	20 Mbit/s	EN AVANCE
VIDÉOTRON	Très Grande Vitesse 30	30 Mbit/s	EN AVANCE
VIDÉOTRON	Très Grande Vitesse 50	50 Mbit/s	EN AVANCE



INTERNET

À partir de
9.95\$
/mois*
les 2 premiers mois

CHOISISSEZ LE SERVICE QUI VOUS CONVIENT PARMIS NOS 6 ACCÈS ALLANT DE 600 KBIT/S À 50 MBIT/S

- Installation gratuite
- Modem câble inclus
- 1 mois gratuit aux Services de sécurité Vidéotron*
- Contrôle parental gratuit sur demande

videotron.com

514 281-1711

1 88-VIDÉOTRON

Le plus rapide et le plus fiable.† Point final.

LE POUVOIR INFINI DU CÂBLE

INTERNET

VIDÉOTRON

Une compagnie de Quebecor Media

† Selon un sondage Léger Marketing, juin 2007.

* Cette offre d'une durée limitée s'adresse aux nouveaux clients résidentiels qui s'abonnent à Internet Intermédiaire Vidéotron et est applicable à un engagement de 12 mois. Le tarif de 27,95\$ par mois s'applique à compter du 3^e mois. L'utilisation de la bande passante au-delà de 2 Go par mois (avec et sans combiné) sera facturée à 7,95\$ par gigaoctet supplémentaire, jusqu'à un maximum de 50\$ par mois. Des pénalités s'appliquent en cas de bris d'engagement. Location du modem câble incluse. Temps d'utilisation illimité. Là où la technologie le permet, vitesse allant jusqu'à 20 Mbit/s en aval pour Internet haute vitesse Extrême Plus. Services de sécurité Standard et Services de sécurité Maximums 1 mois gratuits: cette offre, d'une durée limitée, s'adresse aux clients résidentiels du service Internet Vidéotron. Le tarif mensuel courant (5,95\$ par mois pour la troussée de Services de sécurité Standards et 7,95\$ par mois pour la troussée de Services de sécurité Maximums) s'applique à compter du 2^e mois d'abonnement. Le service de Sécurité choisi doit être conservé pendant un minimum de 2 mois. L'offre et les tarifs peuvent changer sans préavis. Taxes en sus. Certaines conditions s'appliquent.